

PROVINCE DE QUÉBEC

COMITÉ DE VIGILANCE DU L.E.T.

PROCÈS VERBAL DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015

Le 26 novembre 2015 se tenait à la salle de réunion du bâtiment administratif du Service de l'entretien du territoire, à 9 h, la quarantième réunion (4^e réunion en 2015) du Comité de vigilance du L.E.T., à laquelle assistaient :

- √ Monsieur Nixon Sanon, conseiller à l'environnement et aux cours d'eau à la MRC de la Matanie
- √ Monsieur Simon Tweddell, directeur général de l'Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent
- √ Monsieur Michel Côté, conseiller du district n° 1 et président du comité
- √ Monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire et urbaniste à la Ville de Matane
- √ Madame Caroline Ratté, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, Ville de Matane

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Michel Côté souhaite la bienvenue aux personnes présentes. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant les Varia ouverts.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2015

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

3. Suivi du procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2015

Point 8. Demande de certificat d'autorisation – matériel alternatif de recouvrement journalier

Madame Ratté mentionne que la demande de certificat d'autorisation pour l'utilisation des résidus de tamisage de matériaux secs du Centre de tri Bouffard comme matériel de recouvrement journalier n'a pas encore été envoyée au MDDELCC. Certaines informations doivent être fournies par le Centre de tri Bouffard pour compléter la demande.

Les autres sujets seront discutés aux points spécifiques à l'ordre du jour.

4. Membres du Comité de vigilance du L.E.T.

Madame Ratté nous lit le courriel de la démission de monsieur André Renaud, représentant des citoyens, pour cause de déménagement. Un avis public sera publié dans le journal afin de combler le poste vacant de représentant des citoyens.

Suite à la demande de MRC de La Haute-Gaspésie de siéger au Comité de vigilance, il a été convenu à l'unanimité d'inviter un représentant de la MRC de La Haute-Gaspésie au Comité de vigilance, à titre d'observateur. Madame Ratté est chargée de faire parvenir une lettre à la MRC de La Haute-Gaspésie en ce sens.

5. Suivi de l'appel d'offres pour l'opération du L.E.T. et de l'écocentre

Madame Ratté nous informe que le nouveau contrat, débutant le 1^{er} mars 2016 et d'une durée de cinq (5) ans, a été octroyé à Dilicontracto inc. au montant de 3 772 650 \$ plus taxes.

6. Suivi des travaux au L.E.T. et à l'écocentre

Madame Ratté nous fait un suivi des travaux :

- L'installation de la caméra près de l'interphone pour vérifier la provenance des utilisateurs du L.E.T. et de l'écocentre à l'aide d'une carte d'identité est repoussée au printemps dû à la nécessité de couler une dalle de béton.
- L'installation des clôtures pare-papier permanentes et hautes est prévue en 2016 et fait partie du programme triennal d'immobilisations.
- Les travaux de pavage dans la côte menant au bâtiment de services du L.E.T. sont terminés. L'Entretien du territoire vérifiera s'il y a lieu d'installer des glissières de sécurité.
- L'écocentre est en cours de réaménagement. Des conteneurs pour permettre l'entreposage de matières qui doivent être abritées seront livrés bientôt.
- Le chemin vers le point d'échantillonnage R1 a été amélioré pour faciliter l'accès en véhicule.

7. Suivi environnemental

Madame Ratté nous expose trois (3) points en lien avec le suivi environnemental :

- Un nouveau puits d'observation des biogaz, GZ-6, a été foré pour remplacer le puits GZ-2 concernant le suivi des biogaz provenant du L.E.T. Le puits d'observation des biogaz GZ-2, bien qu'il capte les biogaz de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire, continuera toutefois à être analysé. Il y aurait lieu d'installer des pancartes « interdiction de fumer » sur le site.
- Un représentant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments est venu visiter le L.E.T. la semaine dernière en vue du renouvellement du permis d'enfouissement de matériel à risques spécifiés permettant l'enfouissement de carcasses de bovins en cas de sinistre.
- Un avis de non-conformité daté du 16 novembre 2015 a été reçu du MDDELCC concernant le manque de matériel de recouvrement sur les gros rebuts enfouis le 19 octobre 2015. Ce sujet a été discuté avec l'opérateur du compacteur au L.E.T. et une attention particulière devra être portée printemps lors du ramassage des gros rebuts, même si la nature des matières enfouies ne dégage pas d'odeurs, ne contribue pas à la prolifération d'animaux et n'est pas volatile.

8. Rapport trimestriel juillet-août-septembre 2015

Afin de faciliter la comparaison avec les années antérieures, monsieur Côté suggère d'identifier les quantités provenant de la MRC de La Haute-Gaspésie. En retirant la Haute-Gaspésie, 3391 tonnes ont été enfouies en provenance de la MRC de La Matanie pour le trimestre, comparativement à 3831 tonnes en 2014.

Monsieur Sanon se questionne sur l'effet de l'enfouissement des résidus du centre de tri Bouffard sur la performance territoriale comptabilisée pour le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances. Il serait intéressant de connaître la provenance des quantités reçues au centre de tri ainsi que les quantités selon la provenance.

9. PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles)

Monsieur Nixon Sanon, nous informe des recommandations de la Commission de consultation publique transmises suite aux deux (2) consultations publiques tenues en lien avec le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC. Voici les points mentionnés :

1. Que le suivi du PGMR soit réalisé conjointement avec le suivi du PGMR de la MRC de La Haute-Gaspésie.
2. Que soit formé un comité de suivi du PGMR.
3. Que soient mises en place des mesures de surveillance pour les industries, commerces et institutions non desservis par un service municipal de collecte des matières résiduelles.
4. Que le Fonds de développement du territoire considère le concept des 3RV comme une priorité.
5. Que les municipalités aient la possibilité de traiter les matières organiques putrescibles à l'endroit de leur choix, tant que le service de collecte porte-à-porte est offert.
6. Que la réduction à la source soit considérée dans les grandes orientations du PGMR.
7. Que les municipalités soient encouragées à avoir des points de dépôt ou à faire des collectes spéciales pour certains types de résidus.

Le rapport de la Commission de consultation publique ainsi que les mémoires déposés seront disponibles sur le site Internet de la MRC de La Matanie.

Monsieur Dany Giroux nous fait part d'un reportage intéressant réalisé par Radio-Canada sur la ville de San Francisco concernant l'objectif d'enfouissement zéro d'ici 2020.

10. Varia

a) Baisse du tarif au L.E.T. vs prix payé par les ICI non desservis par la collecte municipale

Monsieur Michel Côté s'interroge à savoir si les ICI (industries, commerces et institutions) ayant un contrat avec une entreprise privée pour la collecte de leurs matières résiduelles ont bénéficié de la baisse du tarif au L.E.T. Personne ne peut lui fournir de réponse à ce moment. Il faudrait vérifier

auprès des entreprises.

b) Tembec – projet de biométhanisation

Suite au reportage de Radio-Canada sur la biométhanisation effectuée à l'usine de Tembec et le possible projet de biométhanisation conjoint avec la Ville, les membres du comité soulèvent des questions notamment au niveau des besoins énergétiques de l'entreprise, de l'impact de matières organiques d'origine municipale sur le processus de biométhanisation de boues papetières et des avenues possibles en cas de fermeture brève ou prolongée de l'entreprise

11. Date et heure de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de vigilance du L.E.T. de Matane est fixée au jeudi 4 février 2016 à 9 h.

12. Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 30.

La secrétaire,

[Original signé]

Caroline Ratté, coordonnatrice
Environnement et développement durable
Ville de Matane

p. j. Démission de monsieur André Renaud
Résolution d'octroi du contrat pour le L.E.T. et l'écocentre
Avis de non-conformité du 16 novembre 2015
Rapports trimestriels juillet-août-septembre 2014 et 2015